

DELIBERATION N° 2007/03-02 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2007.

Monsieur BOILEAU, rapporteur, donne lecture du budget primitif 2007, arrêté aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement :

- Dépenses réelles	5 130 721,55 euros
- Dépenses d'ordre	580 573,45 euros
Total	5 711 295,00 euros

- Recettes réelles	5 702 410,00 euros
- Recettes d'ordre	8 885,00 euros
Total	5 711 295,00 euros

Section d'investissement :

- Dépenses réelles	902 350,00 euros
- Dépenses d'ordre	8 885,00 euros
Total	911 235,00 euros

- Recettes réelles	330 661,55 euros
- Recettes d'ordre	580 573,45 euros
Total	911 235,00 euros

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 17 voix pour, 2 voix contre (M. FRANOUX et Mme PELLÉ du Groupe Ludres Notre Ville) et 5 abstentions (M. GAUZELIN, Mmes BERTRAND, THIRIET et M. NOEL du Groupe Ludres Autrement, et M. SAUTROT du Groupe Ludres Notre Ville) :

- d'approuver le budget primitif 2007 arrêté aux chiffres ci-dessus.